

Pièces à fournir dans le cadre d'une vente

Pour l'ACQUEREUR :

Si l'acquéreur est une personne physique :

- ✓ Etat-civil complet (via le questionnaire d'état civil que vous trouverez ci-dessous) : noms, prénoms, professions, date et lieu de naissance, date et lieu de mariage, régime matrimonial, copie du contrat de mariage, adresse, téléphone, mail
- ✓ Copie des pièces d'identité
- ✓ Copie du contrat de mariage / du PACS / du changement de régime matrimonial

Si l'acquéreur est une société :

- ✓ Extrait KBIS récent
- ✓ Copie des statuts à jour certifiée conforme
- ✓ Copie des pièces d'identité des représentants

Pour le VENDEUR :

Si le vendeur est une personne physique :

- ✓ Etat-civil complet (via le questionnaire d'état civil que vous trouverez ci-dessous) : noms, prénoms, professions, date et lieu de naissance, date et lieu de mariage, régime matrimonial, copie du contrat de mariage, adresse, téléphone, mail
- ✓ Copie des pièces d'identité
- ✓ Copie du contrat de mariage / du PACS / du changement de régime matrimonial

Si le vendeur est une société :

- ✓ Extrait KBIS récent
- ✓ Copie des statuts à jour certifiée conforme
- ✓ Copie des pièces d'identité des représentants

Pour tous types de bien :

- ✓ Copie intégrale du titre de propriété ;
- ✓ Votre RIB daté et signé,
- ✓ Dernier avis de taxe foncière du bien vendu,
- ✓ Dossier de diagnostics techniques réalisé par un professionnel agréé,
- ✓ Inventaire détaillé et chiffré du mobilier éventuellement vendu,
- ✓ Si le bien est vendu par le biais d'une agence : mandat de l'agent immobilier,
- ✓ Attestation d'assurance du bien vendu,

Pour un bien vendu loué :

- ✓ Copie du bail,
- ✓ Montant du loyer actuel,
- ✓ Les trois dernières quittances de loyer,
- ✓ Le cas échéant : copie de la lettre de congé,

Pour un bien en copropriété :

- ✓ Coordonnées du/des syndic(s) de copropriété,
- ✓ Les trois derniers PV d'assemblée générale et les trois derniers appels de charges,
- ✓ Etat descriptif de division et règlement de copropriété ainsi que tous leurs modificatifs éventuels (si vous les avez en votre possession sinon l'office se chargera de les obtenir),

Pour un bien situé dans un lotissement :

- ✓ Coordonnées du président de l'association syndicale,
- ✓ Les trois derniers PV d'assemblée générales et les trois derniers appels de charges,
- ✓ Règlement du lotissement et cahier des charges (si vous les avez en votre possession sinon l'office se chargera de les obtenir),

Pour une maison d'habitation construite depuis moins de 10 ans :

- ✓ Permis de construire et ses modificatifs éventuels (sa demande et justificatifs d'affichage)
- ✓ Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT),
- ✓ Assurance dommage-ouvrage et/ou assurance décennale des entreprises,

Pour un terrain à bâtir ou un terrain nu :

- ✓ Plan de bornage / document d'arpentage établi par un géomètre,
- ✓ Étude de sol si le terrain est en zone argileuse ou à risques de mouvement de terrain,
- ✓ Autorisation d'urbanisme si elle a été délivrée,

Pour un bien quel qu'il soit dans lequel des travaux ont été effectués dans les 10 dernières années :

- ✓ Factures des travaux réalisés par des professionnels,
- ✓ Justificatifs d'assurances responsabilité décennale des entreprises,
- ✓ Eventuelles autorisations d'urbanismes afférentes (permis de construire accompagné de sa demande, justificatifs d'affichage, déclaration d'achèvement des travaux, conformité),